

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice



*Note de Présentation du Rapport Initial de la République Islamique de
Mauritanie sur la mise en œuvre du pacte international relatif aux
droits économiques, sociaux et culturels*

*Présentée par Son Excellence MOHAMED ABDALLAHI OULD KHATTRA
Commissaire aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire
et aux Relations avec la Société Civile*

49^{ème} session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels

Genève, 15 Novembre 2012

Monsieur le Président ;
Mesdames, Messieurs les membres du Comité ;
Mesdames, Messieurs ;

Au nom de ma délégation, je tiens tout d'abord à vous adresser Monsieur le Président ainsi qu'aux différents membres mes vives félicitations pour les efforts considérables accomplis par le Comité en vue d'assurer la pleine et entière jouissance des droits économiques, sociaux et culturels dans un contexte international difficile caractérisé notamment par une crise économique et financière qui affecte à la fois les pays en développement et les pays développés.

En dépit de l'impact négatif de cette crise sur la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, les recommandations conclusives du Comité, ses orientations et ses conseils ont largement contribué à assurer la garantie de ces droits dans beaucoup de pays déjà examinés.

Monsieur le Président ;

La République Islamique de Mauritanie se réjouit de la présentation de son premier rapport sur la mise œuvre des dispositions du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qu'elle a ratifiée en 2004 et réitère son attachement aux idéaux, principes et valeurs contenus dans les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'Homme auxquels elle est partie.

Elle se félicite, par la même occasion, de l'opportunité qui lui est offerte d'engager un dialogue constructif avec le Comité.

Par ailleurs, le Rapport objet du présent examen est le fruit d'une large concertation engagée entre les pouvoirs publics, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et les Organisations de la Sociétés Civile. Il a été élaboré par un comité interministériel technique dont le secrétariat est assuré par le Commissariat aux Droits de l'Homme et ce conformément aux directives du Comité relatives à la compilation des rapports.

Monsieur le Président ;

La Mauritanie, s'est résolument engagée, depuis plus de trois années, sous la conduite de Son Excellence, le Président de la République, **Mohamed OULD ABDEL AZIZ**, dans la mise en œuvre d'une politique globale de développement social, économique, politique et culturel basée sur la consolidation de la démocratie, la promotion de la justice sociale, la moralisation de la vie publique, le développement des initiatives de croissance économique dans la sphère des pauvres et le renforcement de l'unité nationale et de la cohésion sociale, gage de tout développement.

Aux plans des droits économiques, sociaux et culturels, la Mauritanie a enregistré d'importants progrès depuis 2009, année de la soumission de son Rapport au secrétariat du Comité.

Ainsi, en matière de lutte contre la pauvreté, les dépenses de réduction de la pauvreté ont atteint 107,9 Milliards d'Ouguiya en 2011 permettant ainsi l'atteinte de l'objectif indicatif de 10,3% du PIB portant sur les dépenses en faveur des pauvres.

La mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, cadre de référence de la politique nationale de développement, a permis le renforcement de plusieurs secteurs.

Dans le domaine de l'éducation, les efforts se sont traduits par une augmentation significative du taux brut de scolarisation au niveau du fondamental qui a atteint 98,9% en 2011. Ces progrès ont également concerné les effectifs, le nombre des écoles, de la rétention et du taux de participation des filles.

Cette situation a, aussi, prévalu dans les différents cycles de l'enseignement secondaire et supérieur qui ont connu des améliorations qualitatives, en termes d'effectifs et de taux réussite.

Dans le domaine de la santé, la couverture sanitaire dans un rayon de 5 km a atteint 79% en 2011. En dépit de ses efforts, la dernière enquête MICS 2011 a montré la

persistance du taux élevé de mortalité maternelle et infanto juvénile respectivement de 626 pour mille naissances vivantes, 118 pour mille naissances vivantes.

Néanmoins, ce retard pourra être jugulé avec la mise en œuvre de l'initiative Présidentielle d'accélérer l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici 2015.

En matière de droit au travail, la Mauritanie a ratifié la grande majorité des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et a fourni des rapports périodiques au BIT à propos de la mise en œuvre de ces conventions au niveau national.

Elle dispose par ailleurs, d'un arsenal juridique destiné à garantir le droit au travail dont la principale source est le code de travail de 2005.

Le droit syndical est aussi garanti par la constitution et le code de travail. Actuellement, vingt deux (22) centrales syndicales sont reconnues et exercent librement.

De même, les négociations collectives sont un exercice permanent des rapports entre les différents partenaires sociaux. Cela est aussi valable pour le droit à la sécurité sociale garanti par la réglementation en vigueur.

S'agissant de l'emploi, il constitue une priorité pour le gouvernement en tant que facteur essentiel pour le développement économique et social.

Dans ce cadre, les objectifs poursuivis par la stratégie nationale de l'emploi sont : (i) prendre en compte la dimension « création d'emplois » dans la programmation budgétaire des dépenses publiques ; (ii) renforcer l'aptitude professionnelle des demandeurs d'emploi en vue d'améliorer leurs chances d'accès à l'emploi ; (iii) promouvoir l'emploi à travers un partenariat avec le secteur privé et le recours à des approches innovantes et des initiatives d'insertion ; (iv) créer un environnement global favorable à l'emploi à travers la mise en place d'un cadre juridique et de mécanismes de financement appropriés ; et (v) renforcer les capacités de coordination, de pilotage, de programmation et de suivi évaluation au niveau du secteur.

Monsieur le Président ;

La Mauritanie a renforcé son engagement, ces dernières années, en vue de la promotion et de la protection des droits des femmes, de l'enfant et des personnes vivant avec un handicap en adhérant aux conventions internationales qui protègent les droits de ces différentes catégories de la société. Dans ce cadre, le gouvernement a mis en place un dispositif institutionnel destiné à lutter contre les violences à l'égard des femmes.

Il s'agit principalement de la création d'une commission de suivi des recommandations du Comité pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes, de la mise sur pied des comités régionaux de coopération et de coordination pour le traitement et la résolution des litiges familiaux, des Comités départementaux des droits humains, du réseau mauritanien des femmes Ministres et Parlementaires, du groupe national sectoriel du suivi du genre. La mise en place de ce dispositif s'est accompagnée de plusieurs actions visant la vulgarisation et la sensibilisation des décideurs et des populations sur les pratiques de violence à l'égard des femmes et en vue d'une meilleure prise en charge des victimes.

S'agissant des droits de l'enfant, la Mauritanie met en œuvre un plan d'action destiné à promouvoir et à protéger les droits de l'enfant conformément aux recommandations du comité des droits de l'enfant de 2009 à la suite de la présentation de notre rapport. Quant aux personnes vivant avec un handicap, elles bénéficient d'une attention particulière des pouvoirs publics et ce, en tenant compte de la nature de l'handicap et des impératifs destinés à assurer l'intégration efficace de cette frange de la société dans la dynamique de développement. En dépit des efforts consentis en faveur des personnes handicapées, la situation de ces derniers reste difficile aux plans économique et social.

En matière de droit culturel, la constitution mauritanienne garantit la diversité culturelle ainsi que l'exercice du droit de chacun à participer à la vie culturelle de son choix et notamment la liberté de création artistique.

De même la Mauritanie dispose d'un important arsenal juridique destiné à garantir les droits culturels pour tous, il s'agit de :

- *La loi sur la protection du patrimoine culturel, (2005) ;*
- *Le décret portant création du système national des trésors humains vivants (2007) ;*
- *La loi portant protection des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle. de 2011*

Dans le même d'ordre d'idées, les pouvoirs publics ont initié et mis en œuvre des politiques visant la promotion de l'identité culturelle des individus et des groupes qui constituent la société mauritanienne.

Cela se traduit par l'accès sans aucune discrimination des différents groupes ethniques aux medias officiels (Radio, télévision, journaux) et à la presse indépendante afin d'assurer une large diffusion des cultures nationales.

Dans ce cadre, l'Etat a mis en place des évènements culturels majeurs visant la promotion des différentes formes culturelles à l'échelle nationale. Il s'agit principalement :

- *du festival national de Nouakchott pour la diversité culturelle*
- *du festival national des villes anciennes*
- *et des festivals annuels des régions et départements*

Par ailleurs, la sauvegarde et la préservation de l'héritage culturel de l'humanité constitue une priorité nationale.

*L'Etat, avec l'appui des différents partenaires, particulièrement l'Unesco oeuvrent pour la sauvegarde des villes anciennes (**Oualata, Chinguitti, Tichitt et Ouadane**) inscrites sur la Liste du patrimoine mondial.*

De même, les manuscrits anciens ainsi que les ouvrages culturels et religieux sont l'objet d'une protection particulière dans le cadre de la politique de sauvegarde du patrimoine culturel.

En 2011 et en signe de reconnaissance des efforts du gouvernement mauritanien, l'Unesco a inscrit la musique traditionnelle de Mauritanie sur la liste du patrimoine mondial.

Monsieur le Président ;

Le gouvernement continuera à mettre en œuvre le plan d'actions du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour la période 2012-2015 dans une perspective de consolidation des acquis de cette première année de mise en œuvre du CSLP III tout en mettant l'accent sur l'accélération de la croissance et la redistribution de ses fruits afin d'intensifier les efforts en matière de lutte contre la pauvreté et de poursuivre la marche de la Mauritanie vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ce plan d'actions se basera sur cinq (5) axes stratégiques, qui se renforcent mutuellement pour atteindre l'objectif central de croissance forte, durable et réductrice de pauvreté.

- Le premier axe vise à accélérer la croissance économique qui est la base de toute réduction de la pauvreté.*
- Le deuxième axe cherche à ancrer la croissance dans la sphère économique des pauvres à travers une valorisation du potentiel de croissance et de productivité des pauvres.*
- Le troisième axe consiste à développer les ressources humaines et à favoriser l'accès aux infrastructures essentielles.*
- Le quatrième axe vise à promouvoir un réel développement institutionnel appuyé sur une bonne gouvernance et sur la pleine participation de tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté.*
- Le cinquième et dernier axe de ce plan d'actions traduit l'attention spécifique accordée à la mise en œuvre effective et efficace du Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté.*

Monsieur le Président ;

Au nom de ma délégation, je réitère l'engagement de mon pays en faveur de la Promotion et de la Protection des droits économiques, sociaux et culturels, nonobstant les contraintes et les obstacles qui freinent parfois la pleine jouissance de ces droits et qui sont liés à la conjoncture difficile au niveau national et international.

Enfin, je ne saurai terminer, sans vous renouveler notre entière disponibilité à engager avec vous Monsieur le Président ainsi qu'avec l'ensemble des membres du Comité un dialogue permanent et constructif destiné à promouvoir davantage l'ensemble des droits concernés dans notre pays et restons disposés à répondre à vos différentes questions.

Je vous remercie.